École supérieure des Agricultures d'Angers

55 rue Rabelais

49007 Angers

Terre de Liens Languedoc Roussillon

18 rue des hospices

34000 Montpellier

Simon Moliner

Faciliter l'intégration de l'arbre dans les fermes Terre de Liens : préconisations pour l'Association territoriale Languedoc Roussillon

Executive summary

Titre du mémoire : Conditions de l'intégration de l'agroforesterie sur les fermes Terre de Liens : entre pratique pérenne et paysans de passage

Charlotte BUREL

Élève-Ingénieure ESA

Patronne de mémoire : Caroline MAZAUD

30 septembre 2025

Le **mouvement Terre de Liens** (TDL), créé en 2003, repose sur une double mission **: faciliter l'installation** agricole en soustrayant les terres à la spéculation grâce à l'épargne solidaire et aux dons citoyens, et **mobiliser la société civile** autour du foncier agricole en le considérant comme un bien commun. Concrètement, la foncière et la fondation Terre de Liens achètent des terres agricoles et les confie en location à des fermier·es via (annexe 1), le plus souvent, des **baux ruraux environnementaux** (BRE). Ces missions se déclinent à l'échelle régionale par le biais des Associations Territoriales, comme **l'Association Territoriale** (AT) **Languedoc-Roussillon** (LR), qui anime un réseau de 28 fermes (annexe 2) réparties sur cinq départements, avec l'appui de salarié·es et de bénévoles.

L'agroforesterie constitue aujourd'hui un levier intéressant pour **adapter** les fermes au changement climatique, préserver et augmenter la biodiversité sur les fermes et sécuriser la transmission agricole dans le contexte méditerranéen du Languedoc Roussillon**.** Il pourrait être intéressant d'intégrer l'agroforesterie aux fermes terre de liens LR : Elle répond directement à la **mission d'Utilité Sociale et Environnementale** (MUSE) portée par la Fédération Terre de Liens : améliorer la biodiversité sur les fermes. L'arbre y contribue de multiples manières – en créant des corridors écologiques favorisant la connectivité des espaces, en offrant des habitats pour la faune et la flore, et en participant à la fertilité et à la protection des sols. Au-delà de ses fonctions écologiques et agronomiques, l'arbre est aussi un levier puissant de mobilisation citoyenne, car il permet d'organiser des chantiers collectifs et touche un large public sensible à ces enjeux. Pourtant, sur les fermes Terre de Liens en Languedoc-Roussillon, son intégration reste freinée par l'absence d'un cadre clair et partagé. Les projets arborés dépendent encore largement d'initiatives ponctuelles – la motivation de certain·es fermier·es, la sensibilité de salarié·es ou la rencontre avec des partenaires extérieurs – plutôt que d'un dispositif structuré porté par l'Association Territoriale.

Aujourd'hui, **plusieurs obstacles freinent l'intégration de l'arbre** sur les fermes Terre de Liens LR. Le **cadre contractuel**, notamment les baux ruraux environnementaux et leurs clauses relatives aux arbres (Annexe 3), reste **mal approprié** et suscite incompréhensions ou blocages : il ne joue pas encore le rôle de sécurisation attendu. À cela s'ajoute une **méconnaissance fréquente des dispositifs de financement et d'appui technique**, qui limite la capacité des fermier·es à lancer des projets arborés. Les **espaces d'échanges** sont par ailleurs rares et dispersés, ce qui freine la diffusion des expériences et l'appropriation collective de ces pratiques. Enfin, la dimension arborée est très peu abordée dans les premières phases d'installation, alors qu'il s'agirai un moment clé pour intégrer les arbres (hérités ou futurs) aux systèmes de production. Ces différents constats structurent les quatre préconisations présentées dans ce document : clarifier l'usage des outils contractuels, faciliter l'accès aux dispositifs, renforcer l'animation autour de l'arbre et intégrer systématiquement cette dimension dès l'instruction. Dans ce contexte, les animateur·ices de l'AT LR se trouvent en première ligne, conscient·es du rôle central de l'arbre mais manquant de repères clairs pour accompagner efficacement les projets.Cet executive summary s'adresse en priorité à l'équipe salariée et bénévole de l'AT Terre de Liens LR, et plus particulièrement aux animatrices et animateurs en charge de l'accompagnement des fermes. L'attente est de disposer de recommandations concrètes et hiérarchisées permettant de clarifier les leviers disponibles, d'outiller les pratiques d'accompagnement et de structurer une dynamique collective autour de l'arbre.

La finalité de ce document est de proposer un socle d'actions prioritaires pour **le plan d'action 2026 de l'AT LR.** Quatre axes sont mis en avant, classés par ordre d'importance : 1) améliorer l'usage des outils contractuels, 2) adopter une posture de facilitation administrative, 3) renforcer l'animation autour de l'arbre, 4) intégrer systématiquement la dimension arborée dès l'instruction. Ces propositions ne visent pas l'exhaustivité mais cherchent à cibler les leviers les plus structurants pour faire de l'arbre une composante pérenne et partagée des fermes Terre de Liens en Languedoc-Roussillon.

Préconisation 1 – Améliorer l'usage des outils contractuels

Les BRE constituent l'outil contractuel principal qui lie les fermier·es à Terre de Liens. Ces baux, généralement conclus pour neuf ans, incluent des clauses spécifiques relatives à la préservation des sols, de l'eau et des arbres (annexe 3). En théorie, ils devraient sécuriser le patrimoine arboré des fermes et orienter les pratiques vers une gestion durable.

Le besoin auquel cette préconisation répond est de lever le **flou juridique qui entoure ces contrats.** Aujourd'hui, les clauses environnementales sont mal comprises ou peu appropriées, aussi bien par les fermier·es que par les salarié·es et bénévoles. Leur lecture difficile et leur caractère technique créent une incertitude qui freine l'initiative. **Le flou est également marqué sur le régime d'indemnisation des plantations agroforestières (annexe 4).** Les questions récurrentes sont : qui est propriétaire des arbres une fois plantés ? Si je plante, suis-je indemnisé·e pour avoir amélioré les parcelles ? Est-ce que je finance à perte pour des suivants ? En l'absence de réponses claires et partagées, beaucoup de projets arborés sont freinés, alors même que le cadre contractuel est censé sécuriser ces dynamiques.

L'opportunité est de transformer le contrat en outil pédagogique et sécurisant, aligné avec les obligations de Terre de Liens en tant que propriétaire. Le risque, à l'inverse, est de maintenir une situation où le cadre contractuel, trop flou, décourage les fermier·es et réduit la portée des ambitions environnementales.

La solution proposée consiste à mieux outiller et accompagner toutes les parties prenantes.

- Organiser des formations régulières pour les salarié·es et bénévoles sur le contenu des BRE et le régime d'indemnisation.
- Intégrer systématiquement un temps d'échange avec le·la fermier·e lors de l'installation afin de présenter les clauses, expliciter les obligations et répondre aux questions concrètes.
- Développer des supports pédagogiques simples (fiches, exemples concrets) qui permettent de clarifier le rôle des clauses liées aux arbres et d'anticiper les implications en cas de transmission.

Destinataires et parties prenantes: cette préconisation concerne directement les fermier·es, accompagné·es par les animatrices de l'AT, avec l'appui ponctuel de juristes ou de personnes ressources internes au mouvement.

Valeur ajoutée pour l'AT: une meilleure cohérence entre ses obligations de propriétaire et ses ambitions environnementales et la réduction des tensions autour du bail.

Investissements requis: un investissement en temps salarié pour organiser les formations et préparer les temps d'échange, ainsi qu'un appui du niveau national (foncière et fondation : structures propriétaires) sur la clarification juridique du régime d'indemnisation.

Préconisation 2 – Adopter une posture de facilitation administrative

Un constat partagé : les dispositifs de plantation et de financement restent trop souvent méconnus des fermier·es Terre de Liens. Que ce soit le programme biodiversité de la Fondation, le Label Haie, les PSE, ou encore des dispositifs locaux comme Hérault-Haie ou Canal du Midi, nombre d'aides passent à côté des fermes faute d'une communication claire et régulière. Ce déficit d'information traduit un besoin de représentation : certain·es fermier·es hésitent à se projeter dans des plantations faute d'exemples concrets ou de repères financiers.

Le besoin auquel cette préconisation répond est donc **de rendre l'AT visible comme point d'appui administratif et relais fiable d'information.** Sans se substituer aux structures techniques, l'AT peut assumer un rôle de facilitateur·rice, garantissant que les fermier·es connaissent les dispositifs existants et sachent vers qui se tourner pour les mobiliser.

L'opportunité est d'ouvrir l'accès aux ressources et de réduire le sentiment d'incertitue des fermier·es face à des démarches complexes. Le risque, inverse, serait de créer une surcharge d'information ou de se rapprocher d'une forme d'ingérence, si l'AT s'aventurait trop loin sur le terrain agronomique. D'où l'importance d'adopter une posture d'intermédiaire : rendre visible, orienter, mais sans prétendre se substituer aux partenaires techniques.

La solution proposée repose sur deux volets complémentaires.

- **Un outil structurant : la fiche "trame projet" (en annexe 5).** Elle synthétise les étapes du processus de plantation d'arbre sur des parcelles TDL, les questions à se poser en amont pour affiner le projet, les interlocuteur·ices départementaux[1], les dispositifs de financement disponibles, les documents à remplir obligatoires (dont la déclaration au propriétaire), ainsi que des témoignages de pairs pour illustrer les coûts et bénéfices réels. Cet outil a vocation à être utilisé par les animatrices et partagé avec les fermier·es.
- **Une diffusion régulière et continue de l'information.** L'AT s'engage à :
    - Diffuser une veille sur les programmes existants (via newsletters ciblées, visites annuelles, fiches synthétiques),
    - Vérifier systématiquement lors des visites annuelles que chaque fermier·e est bien inscrit·e aux canaux d'information,
    - Mettre à jour la fiche trame projet pour intégrer l'évolution rapide des dispositifs.

Destinataires et parties prenantes: cette préconisation vise en premier lieu les fermier·es, pour affiner la description de leur projet, mais également l'AT (en charge de la veille et de la diffusion)

Valeur ajoutée pour l'AT: un rôle affirmé de facilitateur, une meilleure circulation de l'information et une continuité dans l'accompagnement malgré les changements d'animateur·ices. En rendant visibles les dispositifs, l'AT contribue à sécuriser les projets arborés et à réduire les écarts entre fermes.

Investissements requis: un temps salarié dédié à la veille et à la diffusion, une mise à jour régulière de la fiche trame projet, et un minimum de budget pour la production de supports clairs (impression, diffusion numérique). L'effort est modeste mais constant, car les dispositifs varient rapidement d'une année à l'autre.

[1] *Les structures d'accompagnement en Agroforesterie sont départementalisées. Chaque département dispose de ses propres structures référentes (ex. Arbres et Paysages 66 (66), Agroof (30), Paysarbres (34)) et de programmes spécifiques, ce qui implique pour l'AT de s'appuyer sur un réseau local différencié.*

Préconisation 3 – Renforcer l'animation autour de l'arbre

Aujourd'hui, l'arbre reste souvent perçu comme une question secondaire ou facultative dans l'animation de l'AT. Faute de temps dédié, les échanges autour de l'agroforesterie se font de manière ponctuelle et dispersée, selon la sensibilité des individus. Cette faible représentation entretient un cercle vicieux : sans espaces de discussion, l'arbre n'apparaît jamais comme une priorité, et sans priorité, il ne bénéficie d'aucune animation spécifique.

Le besoin auquel cette préconisation répond est de **créer des espaces collectifs où l'arbre puisse être discuté, valorisé et approprié.** L'objectif est de sortir d'une approche individuelle pour en faire un levier transversal qui touche à la fois les fermier·es, les bénévoles et les partenaires de l'AT. **Il s'agit aussi de répondre à un besoin fort de représentation :** beaucoup d'agriculteur·ices hésitent à se lancer tant qu'ils n'ont pas vu concrètement ce que représente une plantation en termes de coûts, d'organisation du travail ou de bénéfices. Ces espaces d'échange et de valorisation permettent donc de réduire l'incertitude et de faciliter la projection des fermier·es dans des projets agroforestiers. Ils sont d'autant plus pertinents que le réseau Terre de Liens rassemble des agriculteur·ices aux profils, parcours et systèmes de production très diversifiés, ce qui constitue une richesse à mobiliser autour d'enjeux transversaux comme l'intégration de l'arbre.

L'opportunité est double. D'une part, **stimuler la circulation des savoirs et renforcer le sentiment d'appartenance des fermier·es au réseau** Terre de Liens. D'autre part, donner une visibilité publique aux initiatives arborées et ainsi renforcer les partenariats avec des structures techniques et des citoyen·nes.

La solution proposée combine trois types d'actions complémentaires :

- **Développer des espaces d'échanges internes à l'AT.** Organiser des réunions thématiques ou des formations courtes entre salarié·es et bénévoles, sur le modèle du catalogue de formation TDL Occitanie, pour discuter de ce qu'est l'agroforesterie, de ses déclinaisons concrètes sur les fermes et des difficultés rencontrées par fermier·es et AT.
- **Valoriser les initiatives arborées des fermier·es.** Mettre en avant les plantations ou pratiques inspirantes via les réseaux sociaux, la presse locale ou des journées portes ouvertes. Comme l'application de l'article L411-29 du Code rural ne permet pas d'indemniser les plantations agroforestières en fin de bail, la valorisation publique prend une importance particulière : elle constitue une forme de reconnaissance symbolique pour les fermier·es et permet de donner à voir ces démarches, valorisant les fermes engagées dans l'agroforesterie.
- **Organiser des rencontres entre pairs au niveau départemental.** L'idée d'un rendez-vous annuel par départements pour parler de thématiques transversales à plusieurs OTEX (comme l'AF) est intéressante mais peut s'avérer lourde à mettre en œuvre pour l'AT, la diversité des systèmes de production (OTEX) peut rendre difficile l'accord des agendas, et l'éloignement géographique entre fermes peut limiter la participation. Les **inaugurations** de fermes constituent alors un format privilégié : elles créent un espace d'échange entre pairs et avec les partenaires techniques, directement sur le terrain et avec les plantations sous les yeux, lorsque celles-ci ont été réalisées en amont. Elles permettent de mêler représentation, convivialité et apprentissage, sans nécessiter une organisation supplémentaire importante.

Destinataires et parties prenantes: cette préconisation place les fermier·es au centre, avec l'AT en rôle de coordination et d'animation, et mobilise aussi les bénévoles et partenaires techniques pour co-animer certains temps.

Valeur ajoutée pour l'AT: une meilleure connaissance des pratiques de son réseau, une cohésion renforcée, et une reconnaissance accrue par les partenaires et le grand public. Ces espaces collectifs favorisent la naissance de projets agroforestiers en permettant aux fermier·es de se projeter plus facilement grâce aux exemples concrets partagés.

Investissements requis: du temps d'animation, une coordination logistique minimale pour les inaugurations, et un petit budget communication, déjà considéré par l'AT.

Préconisation 4 – Intégrer systématiquement la dimension arborée dès l'instruction

Aujourd'hui, l'arbre est rarement abordé dans les premières phases d'accompagnement, que ce soit lors de l'instruction des dossiers ou des états des lieux d'entrée (cf Annexe 1). Les discussions portent surtout sur le projet agricole, le modèle économique ou les aspects techniques liés à l'installation. Ce décalage fait perdre un temps précieux : lorsque l'arbre est pensé trop tard, son intégration devient plus compliquée, et il est plus facile de l'ancrer rapidement dans le système de production (Cf annexe 6 : genèse projets AF).

Le besoin auquel cette préconisation répond est de **sensibiliser à l'intérêt de l'arbre dès les premières étapes d'installation.** Il ne s'agit pas d'imposer un modèle agroforestier, mais de donner aux futur·es fermier·es des repères clairs. Cela suppose à la fois de **mettre en valeur le patrimoine arboré déjà présent** sur la ferme et d'expliquer en quoi il peut servir l'activité projetée (ombrage pour l'élevage, haies protectrices pour le maraîchage, apport de biodiversité, etc.), mais aussi de **sensibiliser aux aménagements possibles** : par exemple la plantation de haies brise-vent, la création de continuités écologiques entre les espaces ou l'intégration de fruitiers en bordure de parcelles, autant de préconisations selon l'OTEX.

L'opportunité est de sécuriser le patrimoine arboré, par la sensibilisation, dès l'entrée sur la ferme. Le risque, à l'inverse, serait de franchir la limite de **l'ingérence** en donnant l'impression d'imposer des pratiques, ce qui irait à l'encontre du principe d'autonomie des fermier·es. Se pose aussi la question de la responsabilité : si une recommandation technique se révélait inadaptée ou problématique, sur qui reposerait la faute ? Pour éviter ce biais, l'AT doit se positionner davantage sur la **sensibilisation et la mise en visibilité d'options possibles**, plutôt que sur la prescription technique.

La solution proposée consiste à instaurer une routine AT LR autour de l'arbre au moment de l'instruction :

- Inviter systématiquement un·e naturaliste ou un·e technicien·ne agroforestier·e lors des états des lieux d'entrée ou des visites de parcelles avant l'instruction.
- Aborder l'intérêt stratégique de l'arbre lors des entretiens avec les candidat·es (adaptation climatique, biodiversité, transmission),

Destinataires et parties prenantes: cette préconisation vise en premier lieu les futur·es fermier·es, accompagné·es par l'AT, avec l'appui ponctuel de partenaires techniques (Agroof, CIVAM, CEN, AP66).

Valeur ajoutée pour l'AT: une anticipation des projets arborés, une meilleure sécurisation du patrimoine arboré et une cohérence accrue entre le rôle de propriétaire et les ambitions environnementales de Terre de Liens. Cela renforce aussi la légitimité de l'AT comme acteur attentif à la durabilité des installations.

Investissements requis : du temps salarié pour intégrer cette dimension aux procédures d'instruction et de visites, une coordination avec les partenaires techniques pour mobiliser leurs expertises, et, si possible, des financements pour couvrir le coût de diagnostics-conseils. Ces ressources restent limitées mais doivent être constantes pour garantir la systématisation de cette pratique.

Conclusion

L'intégration de l'arbre dans les fermes **Terre de Liens** du **Languedoc-Roussillon** ne pourra se faire que si l'AT assume pleinement un **rôle de facilitatrice**. Les entretiens réalisés auprès d'acteur·ices[2] l'ont montré : les projets arborés existent, mais ils se heurtent encore à un cadre contractuel mal approprié, à un manque d'information, à des dynamiques collectives trop ponctuelles et à une absence de réflexion systématique dès l'installation. L'enjeu est donc moins de créer de nouvelles obligations que de rendre plus lisibles et accessibles les outils et opportunités déjà existants.

Les préconisations présentées dans ce document répondent à ce besoin d'opérationnalité. La priorité est donnée à l'usage renforcé des outils contractuels, car ils relèvent des obligations de Terre de Liens en tant que propriétaire et constituent le socle de la relation avec les fermier·es. Vient ensuite l'adoption d'une posture de facilitation administrative, indispensable pour rendre visibles des dispositifs multiples et mouvants au sein de TDL. La troisième préconisation vise à renforcer l'animation autour de l'arbre, afin de transformer des initiatives individuelles en dynamique collective. Enfin, intégrer systématiquement la dimension arborée dès l'instruction permet d'ancrer l'arbre comme un élément à considérer dès le démarrage des projets agricoles sur les parcelles Terre de Liens.

Ce socle d'actions peut être mobilisable pour le **plan d'action 2026 de l'AT LR**. Il ne prétend pas couvrir l'ensemble des enjeux liés à l'agroforesterie mais propose des leviers hierachisés, adaptés à l'échelle territoriale du Languedoc Roussillon, pour déclencher et accompagner l'intégration des arbres dans les systèmes de culture des fermes TDL. La réussite dépendra de la capacité de l'AT à maintenir cette dynamique dans la durée et à s'appuyer sur la richesse de son réseau : des fermier·es aux profils et aux systèmes de production très diversifiés, des bénévoles impliqué·es, et des partenaires techniques reconnus.

Enfin, l'arbre constitue un enjeu transversal qui dépasse le seul cadre agronomique. Il est un outil d'adaptation des fermes, mais aussi un support de biodiversité, un symbole de transmission et un levier puissant de mobilisation citoyenne. En s'en saisissant pleinement, l'AT LR peut renforcer sa légitimité et nourrir une dynamique collective à la hauteur des défis climatiques, agricoles et sociaux de demain.

---

[2] *Salarié·es d'AT/Foncière/Fondation/Fédération TDL, bénévoles TDL, fermier·es TDL LR, structures d'accompagnement AF dans le LR*

Annexes

Annexe 1: Procédure d'acquisition d'une ferme à Terre de Liens (Source : Terre de Liens)

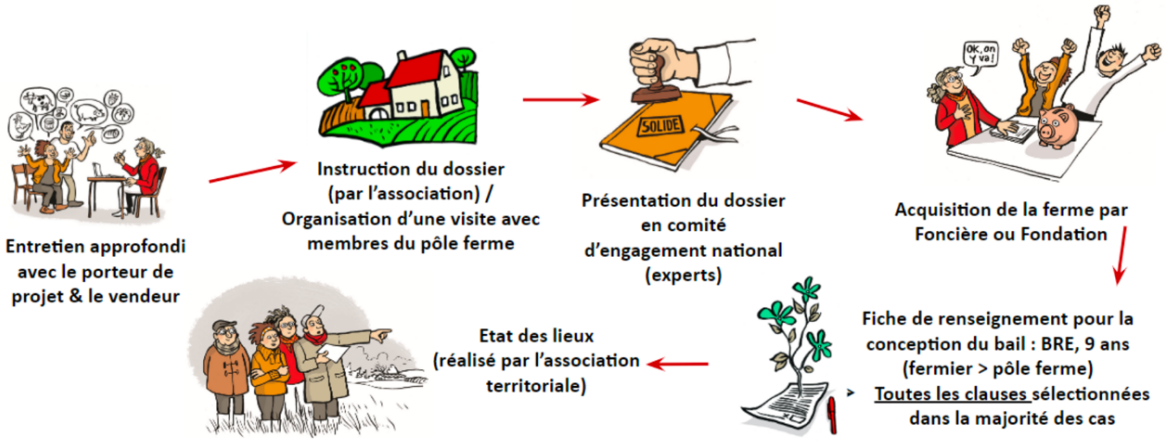

Annexe 2 : Carte des fermes Terre de Liens D'Occitanie en mai 2025 (Source : Terre de Liens LR)

Annexe 3 : Clauses du Bail Rural Environnemental proposé par Terre de Liens (document interne TDL)

Clauses du BRE TDL

1) Le preneur s'engage à la conduite des cultures et/ou de l'élevage suivant le cahier des charges de l'agriculture biologique (15 ° de l'article R 411-9-11-1 du Code Rural et de la pêche maritime)

2) Le preneur s'engage à ne pas utiliser de fertilisant non autorisé par le cahier des charges de l'Agriculture Biologique, et à un apport raisonné de fertilisants organiques : privilégier la restitution de la matière organique au sol via les résidus de culture, les cultures intercalaires ou le fumier, des matières exogènes (compost, bois raméal fragmenté, …) ; l'objectif étant le maintien, voire l'amélioration du taux de matière organique du sol et sa protection contre l'érosion. (6° de l'article R 411-9-11-1 du Code Rural et de la pêche maritime)

3) Le preneur s'engage à ne pas utiliser de produit phytosanitaire non autorisé par le cahier des charges de l'Agriculture Biologique et à avoir un usage raisonné des produits phytosanitaires homologués. (7° de l'article R 411-9-11-1 du Code Rural et de la pêche maritime)

4) Le preneur s'engage à maintenir une couverture permanente du sol pour éviter l'érosion et les risques de contamination des eaux grâce aux rotations ou à l'implantation de cultures intercalaires, tant pour les cultures pérennes qu'annuelles. (8° de l'article R 411-9-11-1 du Code Rural et de la pêche maritime)

5) Le preneur s'engage à implanter, maintenir et entretenir des couverts spécifiques à vocation environnementale (jachères florales, bandes enherbées, …) pour assurer un maillage autour des parcelles, accroître la biodiversité, favoriser la présence des auxiliaires et mieux protéger le sol contre l'érosion. (9° de l'article R 411-9-11-1 du Code Rural et de la pêche maritime)

6) Le preneur s'engage à ne pas détruire (sauf accord préalable du bailleur) et à entretenir les infrastructures agroécologiques (haies, talus, bosquets, arbres isolés, arbres alignés, bandes tampons le long des cours d'eau ou le long des forêts, mares, fossés,) et les éléments patrimoniaux (terrasses, murets…) présents sur la ferme. L'entretien de ces arbres se fera de préférence en taille douce (l'utilisation d'outils de coupe à disque plutôt que des épareuses…) Le preneur s'engage à conserver les arbres morts ou les arbres remarquables (vieux sujets, arbres creux, arbres têtards…) s'ils ne présentent pas de risques pour la sécurité des biens et des personnes. En cas de plantation, le preneur privilégiera des espèces rustiques et locales. (13 ° du de l'article R 411-9-11-1 du Code Rural et de la pêche maritime)

7) Le preneur s'engage à ne pas effectuer de drainage, ni toutes formes d'assainissement sauf accord préalable du bailleur. (10° de l'article R 411-9-11-1 du Code Rural et de la pêche maritime)

8) Le preneur s'engage à recourir à un assolement diversifié en favorisant le mélange d'espèces au niveau des parcelles (méteil, association céréales/légumineuses, mélange de variétés, prairies temporaires multi-espèces, culture sous couvert, agroforesterie…). Concernant les grandes cultures, le preneur s'engage à la mise en place d'une rotation minimale de quatre ans et à introduire au moins 15 % de légumineuses fourragères ou à graines dans celle-ci. (12 ° de l'article R 411-9-11-1 du Code Rural et de la pêche maritime)

9) Le preneur s'engage à pratiquer des techniques de travail du sol préservant sa structure et perturbant le moins possible sa biodiversité (vers de terre, micro-organismes). Les travaux seront dans la mesure du possible réalisés dans des conditions d'humidité du sol optimales (sol réessuyé) limitant les phénomènes de tassement et de compaction (14 ° de l'article R 411-9-11-1 du Code Rural et de la pêche maritime)

10) Le preneur s'engage à ne pas retourner les prairies permanentes, sauf accord préalable dans le cas d'une nécessité urgente de régénération. (1° de l'article R 411-9-11-1 du Code Rural et de la pêche maritime)

11) Le preneur s'engage à maintenir ouverts les milieux menacés par l'embroussaillement. (4° de l'article R 411-9-11-1 du Code Rural et de la pêche maritime)

EVENTUELLEMENT, OPTIONS SUIVANT LE CAS

12) La création de surfaces en herbe et la définition de leurs modalités de gestion (2° de l'article R 411-9-11-1 du Code Rural et de la pêche maritime)

13) Les modalités de récolte : indiquer lorsque cela est possible des dates de récolte/fauche précises pour préserver la faune et la flore sauvages. (3° de l'article R 411-9-11-1 du Code Rural et de la pêche maritime)

14) Les modalités de submersion des parcelles et de gestion des niveaux d'eau (11 ° de l'article R 411-9-11-1 du Code Rural et de la pêche maritime)

15) Les pratiques associant agriculture et forêt, notamment l'agroforesterie. (16° de l'article R 411-9-11-1 du Code Rural et de la pêche maritime)

Annexe 4: Régime juridique appliqué pour définir les plantations Agroforestières (Article L. 411-29 du code Rural)

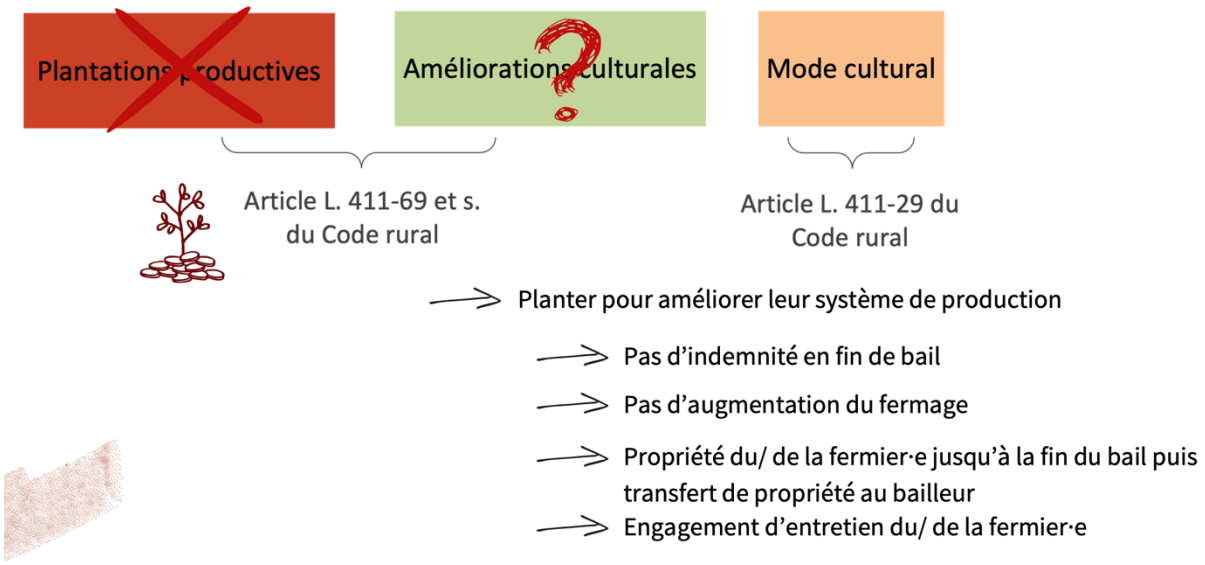

FICHE TRAME PROJET AGROFORESTIER

AT Languedoc – Roussillon – Gard (30)

Vous êtes fermier·e Terre de Liens du Gard et vous souhaitez planter des arbres sur vos parcelles ? Ce document vous aide à clarifier votre projet, en listant les questions à se poser, les interlocuteur·ices et financements disponibles dans le département. Il rappelle aussi ce qu'implique de planter sur des terres TDL LR et propose des témoignages de pairs pour s'inspirer de leurs expériences.

Affiner son projet AF, quelles questions se poser, quelles étapes à suivre ?

Ce tableau présente, de manière chronologique, les différentes étapes clés d'un projet de plantation et les questions à se poser pour préciser son projet arboré, depuis l'idée initiale jusqu'au suivi à long terme :

Moment / étape	Questions à se poser	Livrables / éléments à définir
Étape : prise de contact avec les salarié·es/ bénévoles de mon AT	Comment organiser ce projet ? Qui dois-je contacter quelles sont mes obligations?	
Étape : inventaire / diagnostic	Sur quelles parcelles ? Quels sols, pentes, contraintes (érosion, accès) ?	Carte parcellaire annotée
Étape : prise de conscience préalable	Quelles sont mes motivations (biodiversité, microclimat, bois, aménagement) ?	Note à rédiger à destination de la structure partenaire
Étape : définition des objectifs	Quels services souhaités (ombre, brise-vent, biodiversité, bois) ?	
Étape : scénario technique	Quelles essences, densité, mode plantation ? Quelle forme (haie simple, double, alignement, intra-parcellaire) ?	Scénario technique (plan de plantation imaginé)
Étape : prise de contact avec les salarié·es/ bénévoles de mon AT (si pas encore fait au préalable)	*Comment organiser ce projet ? Qui dois-je contacter quelles sont mes obligations?*	
Étape : Prise de contact avec la structure technique de mon département	Quel est le processus habituel d'accompagnement? Devis? Quel est votre calendrier? À quel financements puis-je prétendre?	
Étape : recherche de financements / montage administratif	Quels dispositifs mobilisables (nationaux / régionaux / départementaux/ internes à TDL) ? Quels dossiers / autorisations à remplir ?	Lettre de projet, dossier d'aides, contacts partenaires
Étape : estimation coûts / bénéfices	Quel coût des plants, matériel, préparation, entretien ? Quels bénéfices à terme (bois, services) ?	Devis estimatif, plan de trésorerie
Étape : demande d'autorisation du bailleur		**document déclaratif** (**Annexe** : à envoyer à destination de la structure propriétaire-bailleuse)
Étape : choix final & planification	Quel scénario retenir ? Quel calendrier des travaux (préparation, plantation, entretien) ?	Calendrier de réalisation, répartition des tâches
Étape : mise en œuvre	Comment organiser le chantier, qui mobiliser ? Quel phasage au sein de la ferme ?	Plan de chantiers
Étape : suivi & évaluation	Quels indicateurs suivre ? Quand faire des bilans intermédiaires ?	

Financements de projets agroforestiers gardois

Les aides publiques destinées à la plantation d'arbres agricoles reposent sur une diversité de financeurs : Union européenne, État, Régions, Départements, Agences de l'eau ou encore Parcs naturels régionaux. Elles sont accessibles via différents dispositifs, notamment ceux de la PAC – comme la mesure 8.2 dédiée aux systèmes agroforestiers – ou encore des programmes spécifiques tels que « Plantons des haies ».
L'accès à ces soutiens financiers est conditionné à un accompagnement par des structures agréées. Parmi elles figurent l'Association Française d'Agroforesterie, les Chambres d'agriculture et diverses structures locales compétentes, qui assurent conseil et appui technique aux agriculteurs.
Ces subventions sont encadrées par des cahiers des charges et des règles précises. Les critères portent sur :

- **Le statut du porteur de projet** (agriculteur déclaré, établissement d'enseignement agricole, CUMA, GIEE, etc.) ;
- **La densité et le type de plantation** (intra-parcellaire de 30 à 100 arbres/ha, haies simples ou doubles, avec distances imposées) ;
- **Les essences végétales** (diversité minimale, respect d'une liste d'espèces éligibles) ;
- **La nature et la finalité du projet** (production fruitière, bois d'œuvre, plantation champêtre, services écosystémiques).

Ces conditions restent indicatives : elles varient selon les appels à projets, le territoire concerné et les financeurs mobilisés.

Pour le Gard, il est possible de bénéficier, en 2025, des financements suivants :

Dispositif	Ce que ça finance	Montant / ordre de grandeur	Site / source
Pacte en faveur de la haie (État)	Plantation, gestion durable et accompagnement de haies	Variable, aides publiques + accompagnement technique /minimum de 1500 € par projet (assiette éligible des dépenses)	https://www.asp.gouv.fr/aides/pacte-haie-aide-la-plantation-laccompagnement-la-plantation-et-la-gestion-durable-des-haies
20 000 pieds sur terre	Plantation, si celles si sont accompagnées par Agroof		https://20000piedssurterre.fr
Programme Biodiversité Fondation Terre de Liens	Plantations, haies, corridors écologiques, diagnostics biodiversité		https://terredeliens.org/national/proteger-la-biodiversite/
Région Occitanie – accompagnement plantations agricoles	Plantations agricoles en Occitanie (haies, alignements)	Montants variables selon appels annuels régionaux	https://www.laregion.fr/Accompagnement-des-plantations-agricoles-en-Occitanie
Chambre d'agriculture du Gard – appui agroforesterie	Appui technique, conseils, parfois orientation vers financements	Pas d'aide directe, appui technique gratuit ou co-financé	https://gard.chambres-agriculture.fr/sinformer/valoriser-les-territoires/foret-agroforesterie

Les interlocuteur·ices du Gard

Dans le Gard, plusieurs structures peuvent accompagner les fermier·es dans la conception et la réalisation de projets de plantation. **AGROOF**, basé à Vézénobres, constitue le principal acteur technique de référence : il propose conseil, ingénierie et suivi de terrain pour les projets agroforestiers et de haies. La **Chambre d'agriculture du Gard** assure quant à elle un rôle d'information et d'appui administratif, notamment dans le cadre du Pacte Haies et des dispositifs régionaux. D'autres partenaires peuvent être mobilisés selon les projets : **CEN Occitanie** pour les aspects biodiversité, **Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse** pour les financements liés à l'eau, ou encore certaines collectivités locales qui lancent ponctuellement des appels à projets.

Planter sur des parcelles TDL LR

Planter des arbres sur une ferme Terre de Liens, est **possible et encouragé**, à condition de respecter quelques règles. Votre **bail** peut contenir des clauses spécifiques : il suffit de les consulter pour savoir ce qui est prévu. Le plus souvent, l'engagement attendu est surtout **d'entretenir** les arbres et haies présents ou nouvellement plantés. Une courte **déclaration** (voir en annexe) permet d'informer le propriétaire en toute transparence. Enfin, n'hésitez pas à **en parler avec l'AT**, qui pourra vérifier avec vous et vous orienter vers les dispositifs adaptés.

Ce qu'en disent vos pairs

Les expériences des fermier·es Terre de Liens montrent qu'il est précieux de **discuter de son projet arboré avec l'AT**. Une maraîchère du 34 rappelle ainsi que *« [salairé·e TDL] m' a dit qu'il y a un document sur les plantations d'arbres »*. L'AT joue un rôle de relais et de sécurisation des démarches, en guidant vers les outils administratifs.

L'information circule aussi grâce aux **bénévoles** : un apiculteur du 34 raconte comment un bénévole lui a parlé d'une opération de plantation avec des *enfants et des arbres*, ce qui a permis de débloquer le projet. Ces mises en lien ouvrent des opportunités parfois inattendues.

Les avantages pratiques et agronomiques sont multiples. Dans le 30, un berger décrit comment les plantations aident à stabiliser des sols sensibles à **l'érosion**, et valorise les mûriers dont les feuilles sont « *l'équivalent de la luzerne* » pour **nourrir** ses brebis. Dans le 66, un autre insiste sur **l'ombrage** recherché pour le troupeau : « *avoir des arbres qui montent un peu pour avoir de l'ombrage* », tandis qu'un maraîcher souligne que les feuilles mortes « *ramènent de la **matière organique*** » au sol.

Ces bénéfices dépassent la seule production : ils améliorent le **confort de travail**, la **résilience des systèmes** et **l'ambiance de la ferme**. Mais les retours montrent aussi qu'il est essentiel de pouvoir **en parler entre pairs**. Comme le résume un apiculteur du 34 : *« Il y a des anciens, il y a des nouveaux… se retrouver pour parler de nos pratiques, sur un thème autour de l'arbre, ça pourrait être intéressant. »*

Ces voix convergent : en partageant les expériences et en s'appuyant sur l'AT, les plantations deviennent des projets porteurs de bien-être, de biodiversité et d'apprentissage collectif.

Information du bailleur d'un projet de plantations agroforestières (haies, alignements d'arbres et arbres isolés)

Article L 411-29 du code rural et de la pêche maritime

Notice du formulaire

Qu'est-ce que l'agroforesterie ?

L'agroforesterie désigne des pratiques associant arbres, cultures et/ou animaux sur une même parcelle, en bordure ou en plein champ. Les haies plantées sont multi-espèces, avec des espèces non directement productives, des arbres fruitiers et des arbres de haut jet pouvant donner du bois d'œuvre.
S'il n'existe pas de définition légale de l'agroforesterie, le réseau agroforestier opère une distinction entre une plantation et l'agroforesterie. Le critère de distinction est, selon ce réseau, la densité des arbres à l'hectare : en-deçà de 100 arbres/ha, il s'agit d'agroforesterie et, au-delà, on parle de plantations. Il y a aussi un critère de diversification des espèces.
L'arbre agroforestier est perçu comme ayant plusieurs intérêts de par les services écosystémiques qu'il rend : diversification des habitats (d'autant plus important en A.B.), accueil de biodiversité, intégration paysagère, corridors écologiques, effet brise-vent, stockage du carbone, fertilité des sols, lutte contre l'érosion, activation de la vie biologique du sol, effet tampon sur la climatologie de la parcelle... Il permet aussi parfois, selon les systèmes d'exploitation, d'apporter des avantages en termes d'exploitation agricole : délimitation des parcelles et protection contre d'éventuelles contaminations de produits phytosanitaires, cadre de pâturage favorable aux animaux (ombres, espèces fourragères), etc.

Pourquoi ce document ?

En tant que preneur à bail rural, vous avez le projet de réaliser des plantations agroforestières (haies, alignements d'arbres, arbres isolés) sur la ferme avec pour objectif d'améliorer les conditions de l'exploitation.

Conformément à l'article. L. 411-29 du Code rural, vous êtes tenus de nous fournir, dans le mois qui précède cette opération, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, une description détaillée des travaux que vous souhaitez entreprendre.

Assurez-vous que votre projet de plantation concerne bien les plantations agroforestières (haies et arbres isolés) avant de compléter le présent formulaire. Il existe un autre formulaire pour les plantations productives (vignes et vergers).

Régime juridique de l'agroforesterie

Les plantations agroforestières peuvent être qualifiées comme des moyens culturaux permettant d'améliorer les conditions de l'exploitation au sens de l'article L. 411-29 du Code rural, lequel précise expressément que les travaux réalisés dans ce cadre n'ouvrent pas droit à indemnité sauf clause ou convention contraire.

S'il estime que la mise en œuvre des moyens culturaux notifiée peut entraîner une dégradation du fonds, le bailleur a la possibilité de saisir le tribunal paritaire des baux ruraux dans les deux semaines qui suivent la réception de la notification.

Modalités

Dans les pages suivantes, vous est proposé un :

Formulaire d'information à nous renvoyer signé, au plus tard un mois avant, par **lettre recommandée avec avis de réception à destination de la FONCIERE TERRE DE LIENS au 25 quai André Reynier– 26400 Crest, et par mail (gestionnaire locatif).**

1

3/ CALENDRIER DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Dates prévisionnelles du début des travaux :

Dates prévisionnelles de fin des travaux :

4/ BUDGET ET FINANCEMENT DU PROJET

Montant pour l'achat du matériel (incluant plants, matériel de protection …) :
……. € TTC

Montant pour la plantation des haies par une entreprise :
……. € TTC

Evaluation de la main d'œuvre du preneur du bail :…….heures

Avez-vous demandé/reçu des subventions pour la réalisation de ces travaux ?

- Oui
- Non

Si oui :
- Nom du financeur :…….....
- Montant prévisionnel de la subvention :……..

J'atteste que j'ai pris connaissance des informations du document.

Date :

Signature :

Pièces à joindre

- **Obligatoire : cartographie d'implantation**
- **Etude d'implantation**

Note interne réservée à Terre de Liens

N° du bail :
Bail signé le …….. ayant pris effet le ……
Durée du bail :
Date d'échéance :

INFORMATION DU BAILLEUR POUR LA MISE EN ŒUVRE DE MOYENS CULTURAUX NON PREVUS AU BAIL (projet de plantations agroforestières)

Article L.411-29 du Code rural et de la pêche maritime

1/ IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom de la ferme Terre de Liens :
Commune :

Nom – prénom du (ou des) preneur(s) du bail :
Adresse :
Téléphone :
Adresse mail :

NB : Le demandeur sera identifié comme l'auteur des travaux. Il porte la responsabilité des travaux.

2/ PRÉCISIONS QUANT AUX PLANTATIONS ENVISAGÉES

a- Nature des plantations et objectifs en termes d'amélioration des conditions de l'exploitation

Objectifs (biodiversité, brise-vent, lutte contre l'érosion, autres) :
……
……
……
……

b- Localisation des travaux

Parcelles destinées à être plantées :
……
……

c- Détails techniques

Si haie, longueur totale : ……..
Essences prévues : ……..
Type de plants : 2+1, scion, baliveau, haute-tige

Disposition des haies :
- Intraparcellaires
- Interparcellaires

Espacement entre les plants :
Si plusieurs haies, espacement entre les haies :

Annexe 6 : Schéma de la genèse des projets AF sur les fermes TDL (Charlotte Burel, 2025, données d'entretiens)

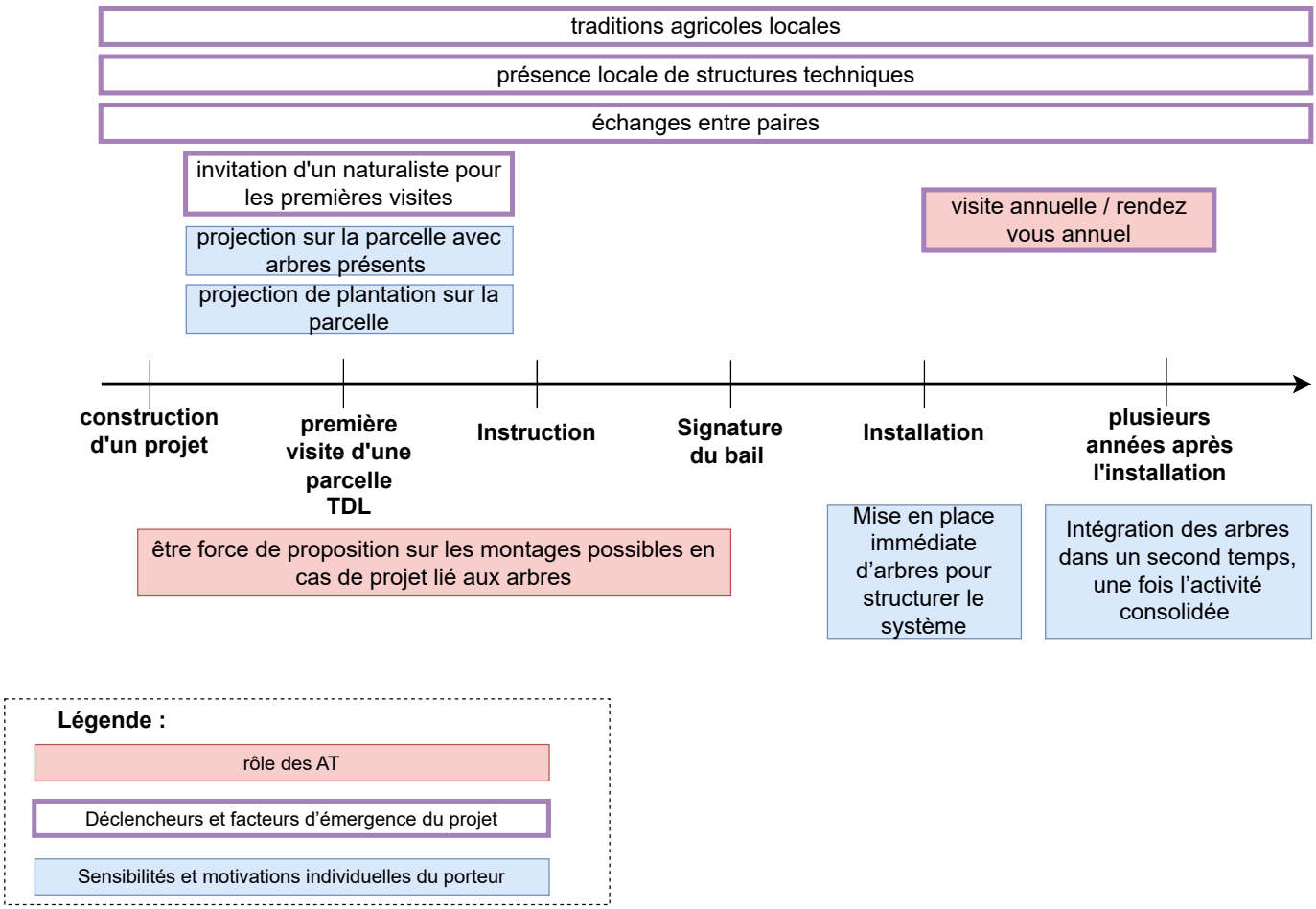

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

AUTEUR : Charlotte BUREL
Promotion : 123 Patronne de mémoire : Caroline MAZAUD

Signalement du mémoire : *Conditions de l'intégration de l'agroforesterie sur les fermes Terre de Liens : entre pratique pérenne et paysans de passage* ; 96 pages ; 16 tableaux ; 12 figures ; 13 annexes ; 6 parties.
Mots clés : *agroforesterie, bail rural environnemental, Terre de Liens, transmission agricole, Languedoc-Roussillon, transition agroécologique*

RÉSUMÉ DE L'AUTEUR

L'agriculture française est confrontée à une double urgence : enrayer la dégradation des sols, de l'eau et de la biodiversité, et renforcer la résilience des systèmes de production face au changement climatique. Dans ce contexte, l'agroforesterie constitue une voie prometteuse. Le mouvement Terre de Liens (TDL), qui œuvre depuis 2003 à soustraire des terres de la spéculation et à favoriser l'installation paysanne via une gouvernance citoyenne, se saisit aujourd'hui de cette question. L'Association Territoriale Terre de Liens Languedoc-Roussillon (TDL LR) a commandé cette étude afin de mieux comprendre à quelles conditions les projets agroforestiers peuvent se réaliser sur son réseau de fermes.

La recherche repose sur une approche qualitative et exploratoire. Vingt-huit fermes TDL LR ont constitué la base de l'étude ; onze fermes ont fait l'objet d'entretiens semi-directifs, complétés par des entretiens semi-directifs avec des salarié·es, bénévoles et structures partenaires du mouvement. La méthodologie combine entretiens, analyse documentaire, visites de terrain et ateliers de cartographie participative.

Les résultats montrent que l'intégration des arbres dans les fermes TDL LR est conditionnée par une combinaison de facteurs institutionnels, contractuels, territoriaux et humains. Le rôle du mouvement Terre de Liens apparaît ambivalent : si les programmes internes de financement et les dynamiques bénévoles créent des opportunités, l'impulsion donnée reste inégale et dépend fortement des sensibilités locales (bénévoles et salarié·es) et de la capacité des associations territoriales à se saisir du sujet. Le cadre contractuel (bail rural environnemental, état des lieux, déclarations), pensé comme outil de protection, influence les projets arborés sur les fermes. S'il sécurise juridiquement le patrimoine arboré, il est parfois mal approprié et vécu comme contraignant ou peu clair, ce qui limite son potentiel. Le contexte territorial, marqué par des paysages viticoles et des dynamiques associatives ou municipales, structure également l'émergence et la faisabilité des projets. Les disparités entre territoires montrent que l'ancrage socio-géographique conditionne la nature et l'ampleur de l'intégration des arbres. Enfin, les profils des fermier·es, souvent non issu·es du milieu agricole et en reconversion, influencent directement les usages et la place donnée à l'arbre. L'articulation entre trajectoires individuelles et systèmes de production – élevage, maraîchage, viticulture – oriente le sens attribué à l'agroforesterie, qu'elle soit ressource fourragère, levier agronomique, outil paysager ou démarche identitaire.

En conclusion, l'étude met en évidence que l'agroforesterie dans le réseau TDL LR ne dépend pas de la seule volonté des fermier·es mais d'une interaction complexe entre cadre institutionnel, dynamiques territoriales et sensibilité individuelles. Si les outils fonciers et juridiques de TDL posent un socle de protection, leur appropriation reste limitée ; les véritables dynamiques agroforestières naissent souvent du croisement entre initiative individuelle, appui technique local et mobilisation collective. Ces résultats invitent le mouvement Terre de Liens à renforcer sa posture de facilitateur : clarifier ses outils contractuels, développer la sensibilisation et l'accompagnement, et soutenir la mise en réseau des fermes. L'agroforesterie peut alors devenir un levier structurant, à la fois pour la transition agroécologique et pour l'ancrage territorial des fermes citoyennes.

Annexe 8 : Table des matières de l'étude sur lequel s'appuie cet E.S :

Table des matières

REMERCIEMENTS ....
SIGLES ET ABREVIATIONS ....

INTRODUCTION 2

À LA CROISEE DES CHAMPS : ETAT DE L'ART ET TERRAIN DE RECHERCHE 3
ÉTAT DE L'ART 3
Le rôle structurant des acteur·ices et dynamiques territoriales dans l'orientation de projets agricoles 3
Profils des porteur·euses de projet s'installant avec Terre de Liens 7
Comprendre d'où l'on vient pour savoir où l'on va : rétrospective historique de l'agroforesterie française 9
Entre contraintes et motivations : les conditions de réussite des projets agroforestiers 11
Transmission et pérennité des systèmes agroforestiers 15
LANGUEDOC ROUSSILLON : TERRITOIRE DE L'ETUDE 16
CONCLUSION DE L'ETAT DE L'ART ET DE LA CONTEXTUALISATION 19

PROBLEMATISATION 20

UNE COMMANDE INSCRITE DANS DES ENJEUX MULTI-ECHELLES 20
APPROPRIATION DE LA COMMANDE A LA LUMIERE DE L'ETAT DE L'ART 20
PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES 21

MATERIEL ET METHODES 21

ZONE D'ETUDE ET POPULATION CIBLEE 22
REALITE DE L'ECHANTILLON PAR RAPPORT A LA PLANIFICATION INITIALE 22
COLLECTE DES DONNEES 25
TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES 26

RESULTATS 28

CHAPITRE 1 : LE ROLE DE TERRE DE LIENS DANS L'INTEGRATION DES ARBRES SUR LES FERMES TDL 28
Déterminants structurels 28
Dynamiques territorialisées via les associations territoriales 41
Déterminants individuels 45
Conclusion intermédiaire du chapitre 1 47
CHAPITRE 2 : CONTEXTES TERRITORIAUX ET LEUR INFLUENCE SUR L'INTEGRATION DES ARBRES SUR LES FERMES TDL 48
Contextes nationaux évoqués autour de l'intégration des arbres dans les fermes TDL 48
Dynamiques locales relevées dans le Languedoc-Roussillon 50
Conclusion intermédiaire du chapitre 2 54
CHAPITRE 3 : ENTRE INTENTIONS ET REALITES : L'INTEGRATION DE L'ARBRE SUR LES FERMES PAR LES FERMIER·ES TERRE DE LIENS 55
Profils et trajectoires des fermier·es Terre de Liens 55
Rapport aux arbres existants et pratiques de gestion 57
Motivations individuelles et sensibilités vis-à-vis des arbres 58
Motivations à planter pour l'intérêt du système 60
Freins à l'intégration des arbres dans les systèmes de culture 64
Écarts avec le projet initial 69
Ajustements face à ces retours d'expérience 71
Conclusion intermédiaire du chapitre 3 71
CHAPITRE 4 - TRANSMISSION DES PARCELLES AGROFORESTIERES, FREIN POUR L'AMONT ET L'AVAL DES PROJETS ? 72
Transmission des parcelles AF : des difficultés qui empêchent les restructurations 72
Quand l'arbre peut aussi faciliter la transmission 72
Difficultés de trouver des repreneur·euses en accord avec un système arboré existant 73
Transmission et amélioration foncière pensées pour les suivant·es 73
Transmission de savoirs et de pratiques autour des arbres 74
Point de vigilance : le poids des relations humaines dans le tuilage 74
Conclusion intermédiaire du Chapitre 4 76
CONCLUSION DES RESULTATS 77

DISCUSSION : RETOUR SUR LES HYPOTHESES ET PRECONISATIONS 78

LE ROLE DE TERRE DE LIENS : STRUCTURANT MAIS LIMITE 78
ENTRE CADRE PROTECTEUR OU VIRTUEL : L'AMBIVALENCE DES OUTILS CONTRACTUELS 81
DES AGROFORESTERIES : ENTRE TRAJECTOIRE DES FERMIER·ES ET NATURE DU PROJET AGRICOLE 91
Typologie des profils de fermier·es agroforestier·es chez TDL LR 92
Typologie des articulations profils – OTEX et attentes des infrastructures AF 96

CONCLUSION GENERALE DE L'ETUDE 98

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 100

Annexe 9 : Problématique de l'étude sur laquelle s'appuie cet E.S

L'Association Territoriale Terre de Liens Languedoc-Roussillon (AT TDL LR) a formulé une demande visant à clarifier la place de l'agroforesterie dans son réseau de fermes. Cette commande s'inscrit dans un cadre plus large : au niveau national, le mouvement Terre de Liens réfléchit à l'intérêt stratégique de l'arbre, notamment comme levier d'adaptation au changement climatique, particulièrement aigu dans le sud de la France. À l'échelle régionale, cette réflexion est renforcée par l'émergence de projets intégrant l'arbre sur un nombre croissant de fermes TDL LR, et par l'acquisition récente d'une ferme emblématique du Gard, riche de son patrimoine arboré et de son historique agroforestier.

Le commanditaire attendait de cette étude : un état des lieux de l'agroforesterie dans le réseau, la collecte des besoins et attentes des fermier·es, l'identification des facteurs favorisant ou freinant l'intégration des arbres selon les contextes, et la production de préconisations opérationnelles mobilisables à court et moyen terme. Ces attentes s'appuient sur une conviction partagée par la littérature : l'agroforesterie constitue « un outil en réponse à de multiples enjeux territoriaux » en Languedoc-Roussillon (Béral et al., 2015).

Pour autant, plusieurs zones d'ombre demeurent : le rôle réel des instances de Terre de Liens comme moteurs de projets agroforestiers, l'effet du cadre contractuel (BRE, état des lieux) sur les plantations, l'influence des dynamiques locales, et l'impact des profils atypiques des fermier·es installé·es via TDL. Afin de préciser le périmètre de l'étude, le « projet agroforestier » est ici entendu comme l'intégration volontaire d'arbres hérités ou plantés dans un système de production agricole. Les boisements, plantations isolées ou parcelles forestières en sont exclus.

De cette convergence entre besoins opérationnels et zones d'ombre de la littérature émerge la problématique suivante :
À quelles conditions peuvent se réaliser des projets agroforestiers sur les fermes Terre de Liens en Languedoc-Roussillon ?

Quatre hypothèses structurent l'analyse :

Hp1 : Les instances de Terre de Liens, aux niveaux national et local, jouent un rôle moteur dans l'intégration des arbres.

Hp2 : Le cadre contractuel (BRE, état des lieux) influence les pratiques et conditionne les projets arborés.

Hp 3 : La nature et l'ampleur des projets agroforestiers dépendent des contextes territoriaux (dynamiques locales, réseaux, acteurs).

Hp 4 : L'intégration des arbres résulte de l'articulation entre les caractéristiques personnelles des fermier·es et les dimensions structurelles de leur projet agricole.

Ces hypothèses traduisent une tension entre des facteurs institutionnels, territoriaux et humains. L'étude cherche à comprendre comment ces dimensions se combinent pour favoriser ou freiner l'intégration de l'arbre dans les fermes TDL LR.

Annexe 10: Schéma méthodologique de l'étude sur laquelle s'appuie cet E.S

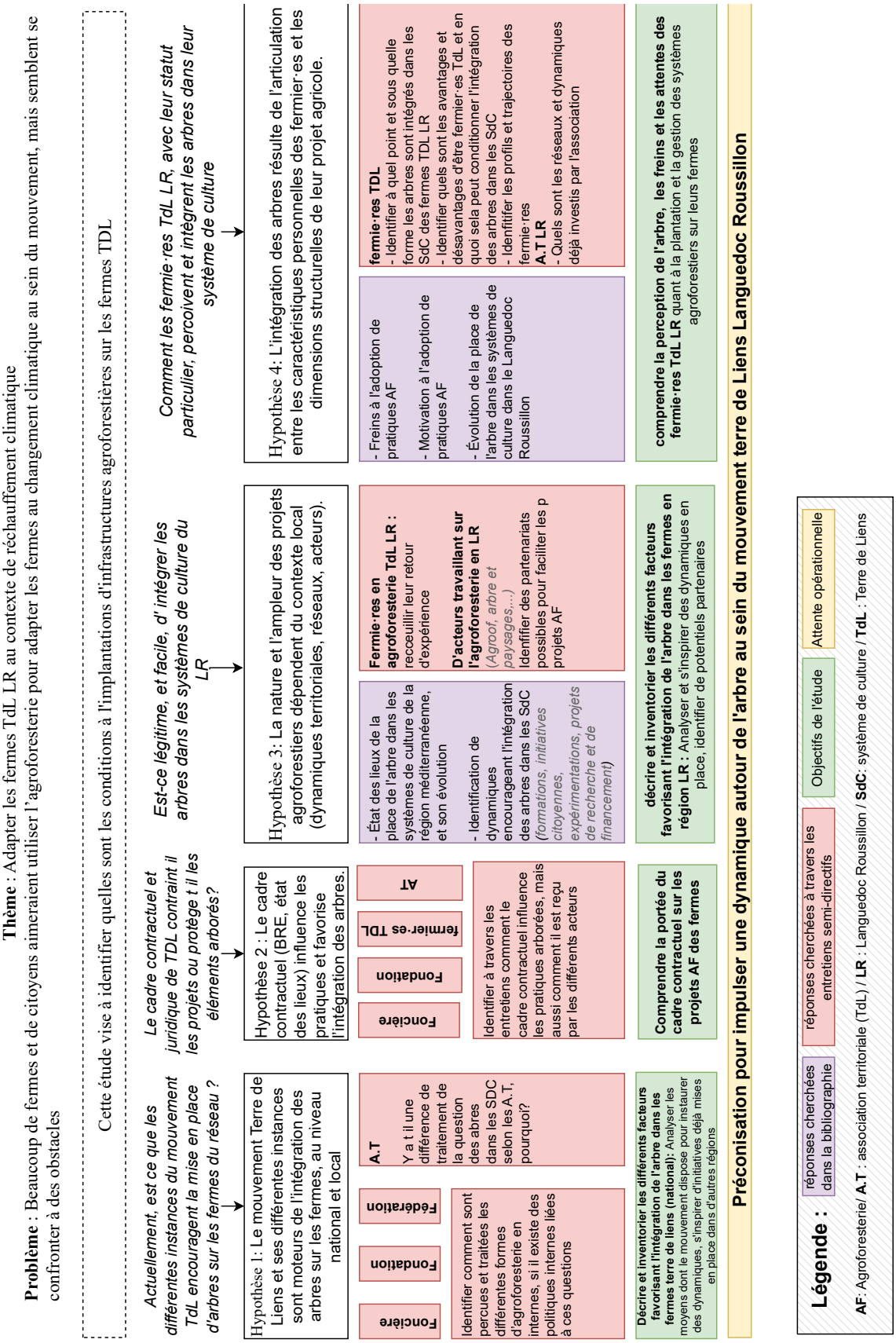

Agreste (2025) Mémento de la statistique agricole d'Occitanie 2025.

Article L411-4 - Code rural et de la pêche maritime - Légifrance (sans date). Disponible sur: https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006583728# (Consulté le: 25 septembre 2025).

Article L411-29 - Code rural et de la pêche maritime - Légifrance (sans date). Disponible sur: https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006583775 (Consulté le: 11 août 2025).

Article L411-69 - Code rural et de la pêche maritime - Légifrance (sans date). Disponible sur: https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000029593525 (Consulté le: 11 août 2025).

Auclair, D. et Dupraz, C. (1999) Agroforestry for sustainable land-use. Fundamental research and modelling with emphasis on temperate and Mediterranean applications : selected papers from a workshop held in Montpellier, France. Montpellier: Kluwer Academic Publishers. Disponible sur: https://agritrop.cirad.fr/300486/

Baysse-Lainé, A. (2018) Terres nourricières ? : la gestion de l'accès au foncier agricole en France face aux demandes de relocalisation alimentaire : enquêtes dans l'Amiénois, le Lyonnais et le sud-est de l'Aveyron. phdthesis. Université de Lyon. Disponible sur: https://theses.hal.science/tel-02023379 (Consulté le: 20 décembre 2024).

Béral, C. et al. (2015) « L'AGROFORESTERIE - UN OUTIL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, APPLICATION AU LANGUEDOC-ROUSSILLON ».

Besson, B. (2023) « Le retour de l'arbre en agriculture : une situation pédagogique pour réfléchir à la place de l'arbre dans différents paradigmes agricoles au lycée agricole de Cibeins (01) », Pour, 247(3), p. 273-283. Disponible sur: https://doi.org/10.3917/pour.247.0273.

Collectif (2024) « La transition vers des systèmes agricoles et alimentaires durables doit devenir une grande cause nationale », Le Monde, 30 mars. Disponible sur: https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/03/30/la-transition-vers-des-systemes-agricoles-et-alimentaires-durables-doit-devenir-une-grande-cause-nationale_6225010_3232.html.

Compagnone, C. (2014) « Les viticulteurs bourguignons et le respect de l'environnement:Réseaux de dialogues professionnels et dynamiques de changement », Revue française de sociologie, 55(2), p. 319-358. Disponible sur: https://doi.org/10.3917/rfs.552.0319.

Consortium HNV-Link (2017) HNV-Link : Rapport d'évaluation de base – Causses et Cévennes. Florac: Parc national des Cévennes. Disponible sur: https://admin.causses-et-

cevennes.fr/wp-content/uploads/2024/01/1_HNV-link-Rapport-devaluation-de-base.pdf.

Dain, A. et al. (2025) Portrait social des nouveaux agriculteurs Parcours d'installation, pratiques et rapports au métier.

Darré, J.-P. (1991) « Des catégories aux configurations: les conditions d'analyse des processus d'inter-influence dans l'agriculture », Économie Rurale [Preprint]. Disponible sur: https://doi.org/10.22004/ag.econ.351645.

Dupraz, C. et Liagre, F. (2011) Agroforesterie : Des arbres et des cultures Ed. 2. Editions France Agricole. Disponible sur: https://univ.scholarvox.com/catalog/book/docid/88813696?searchterm=Dupraz,%20Christian (Consulté le: 4 janvier 2025).

Duru, M. et al. (2015) « How to implement biodiversity-based agriculture to enhance ecosystem services: a review », Agronomy for Sustainable Development, 35(4), p. 1259-1281. Disponible sur: https://doi.org/10.1007/s13593-015-0306-1.

Eichhorn, M.P. et al. (2006) « Silvoarable Systems in Europe – Past, Present and Future Prospects », Agroforestry Systems, 67(1), p. 29-50. Disponible sur: https://doi.org/10.1007/s10457-005-1111-7.

FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) (2015) L'Agroécologie pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Rome.

Gauthier, L. (2023) Faire territoire autour de l'arbre champêtre : initiatives agroforestières au prisme des communs, une approche pluriscalaire. phdthesis. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II. Disponible sur: https://theses.hal.science/tel-04310173 (Consulté le: 1 février 2025).

Gonzalez, L. (2021) Agroforestiers et Oiseaux : Comment habiter ensemble ? Gembloux Agro-Bio Tech. Disponible sur: https://matheo.uliege.be/bitstream/2268.2/13157/7/GonzalezS185196Memoire.pdf.

Jalón, S.G. de et al. (2017) « How is agroforestry perceived in Europe? An assessment of positive and negative aspects by stakeholders », Agroforestry Systems, 92(4), p. 829. Disponible sur: https://doi.org/10.1007/s10457-017-0116-3.

Labant, P. (2017) Le dispositif spatial agroforestier à la croisée des champs: une approche pluridisciplinaire du développement de l'agroforesterie en France. Université de Toulouse - Jean Jaurès.

Labarthe, P., Gallouj, F. et Laurent, C.E. (2013) « Privatisation du conseil et évolution de la qualité des preuves produites pour les agriculteurs », Économie rurale, 7(337), p. 7-24. Disponible sur: https://doi.org/10.4000/economierurale.4074.

Leduc, G. et Hansson, H. (2022) « Farmers' behavioral drivers for adopting agroforestry practices – A study of Swedish agriculture using the theory of planned behavior », 96th Annual Conference, April 4-6, 2022, K U Leuven, Belgium [Preprint]. Disponible sur: https://ideas.repec.org//p/ags/aesc22/321174.html (Consulté le: 24 juillet 2025).

Liagre, F. et al. (2005) « Survey of farmers' reaction to modern silvoarable systems ».

Lombard, P. et Baysse-Lainé, A. (2019) « Terre de Liens, un levier foncier militant au service d'un projet politique pour l'agriculture », Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires, (369), p. 83-101. Disponible sur: https://doi.org/10.4000/economierurale.7010.

Meynard, J.-M. et al. (2023) « Unravelling the step-by-step process for farming system design to support agroecological transition », European Journal of Agronomy, 150, p. 126948. Disponible sur: https://doi.org/10.1016/j.eja.2023.126948.

Michon, G. (2015) Agriculteurs à l'ombre des forêts du monde. IRD Éditions. (Actes Sud).

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (2015) Le projet agroécologique pour la France. Disponible sur: https://agriculture.gouv.fr/sites/default/files/1509-ae-final-fr.pdf.

Mosquera-Losada, M.R. et al. (2023) « Policy challenges for agroforestry implementation in Europe », Frontiers in Forests and Global Change, 6. Disponible sur: https://doi.org/10.3389/ffgc.2023.1127601.

Pattanayak, S.K. et al. (2003) « Taking stock of agroforestry adoption studies », Agroforestry Systems, 57(3), p. 173-186. Disponible sur: https://doi.org/10.1023/A:1024809108210.

Pibou, E. (2013) « Tensions institutionnelles et recomposition des identités socio-professionnelles agricoles : éléments d'analyse du mouvement Terre de Liens en France », in. Nouvelles formes d'agriculture : pratiques ordinaires, débats publics et critique sociale. Disponible sur: https://univ-tlse2.hal.science/hal-01334639 (Consulté le: 20 décembre 2024).

Pibou, E. (2016) Paysans de passage : les fermiers du mouvement Terre de Liens en France. phdthesis. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II. Disponible sur: https://theses.hal.science/tel-01880429 (Consulté le: 20 décembre 2024).

Pottiez, R. (2006) Faisabilité du développement de l'agroforesterie dans la Somme. Etude de l'intérêt des agriculteurs pour l'adoption de cette pratique. Mémoire de fin d'études. Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux.

Reparaz, A. de (2007) « Terroirs perdus, terroirs constants, terroirs conquis : vigne et olivier en Haute-Provence XIXe-XXIe siècles », Méditerranée. Revue géographique des pays méditerranéens / Journal of Mediterranean geography, (109), p. 55-62. Disponible sur: https://doi.org/10.4000/mediterranee.70.

Rue, M. (2020) Élaborer le paysage pour l'habiter, le cas des agriculteurs agroforestiers. These de doctorat. Toulouse 2. Disponible sur: https://theses.fr/2020TOU20064 (Consulté le: 22 août 2025).

Sachet, S. (2020) L'arbre en agriculture, trajectoire d'un problème socio-écologique et reconfigurations des interdépendances au nom de l'agroécologie. phdthesis. Université de Bordeaux. Disponible sur: https://theses.hal.science/tel-03152437 (Consulté le: 18 mars 2025).

Sachet, S. (2023) « Des origines à la désuétude du bocage : sociohistoire de la séparation progressive entre sylviculture et agriculture », Pour, 247(3), p. 71-83. Disponible sur: https://doi.org/10.3917/pour.247.0071.

Soudet, T. (2025) « Analyse des politiques agroforestières françaises : le cas de la région Bretagne ». Disponible sur: https://hdl.handle.net/20.500.11794/157463 (Consulté le: 23 avril 2025).

Terre de Liens (2023) Rapport de gérance de la Foncière Terre de Liens 2023 - Centre de Ressources - Terre de liens. Disponible sur: https://ressources.terredeliens.org/les-ressources/rapport-de-gerance-de-la-fonciere-terre-de-liens-2023 (Consulté le: 20 août 2025).

Torquebiau, E. (2007) L'agroforesterie : des arbres et des champs. L'Harmattan. Disponible sur: https://agritrop.cirad.fr/539555/.

Triest, Q. (2013) « Analyse systémique des freins à l'agroforesterie en grandes cultures : un étude de cas en région limoneuse hennuyère ». Disponible sur: https://www.academia.edu/11777839/Analyse_syst%C3%A9mique_des_freins_%C3%A0_lagroforesterie_en_grandes_cultures_un_%C3%A9tude_de_cas_en_r%C3%A9gion_limoneuse_hennuy%C3%A8re (Consulté le: 1 février 2025).

Vialatte, A. et al. (2022) « Protéger les cultures en augmentant la diversité végétale des espaces agricoles. Rapport de l'expertise scientifique collective ». Disponible sur: https://doi.org/10.17180/Q7WM-Q442.

Vollet, D. et al. (2021) « La valeur ajoutée des « Organismes nationaux à vocation agricole et rurale » (Onvar) au développement territorial », Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie [Preprint], (Vol. 12, n°1). Disponible sur: https://doi.org/10.4000/developpementdurable.18921.

Wezel, A. et al. (2014) « Agroecological practices for sustainable agriculture. A review », Agronomy for Sustainable Development, 34(1), p. 1-20. Disponible sur: https://doi.org/10.1007/s13593-013-0180-7.

Yan, E. (2024) Des principes agronomiques à la pratique : décrire et interpréter les dynamiques d'adoption des cultures associées en France. phdthesis. Université Paris-Saclay. Disponible sur: https://theses.hal.science/tel-04880420 (Consulté le: 19 mars 2025).